N°2026/57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Objet :

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE LIEE AUX EVENEMENTS

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21,

CONSIDERANT la dissolution de l'association Bailly Art et Culture qui assurait l'organisation d'évènements culturels sur le territoire,

CONSIDERANT le souhait de la ville de maintenir les évènements organisés par le BAC et de se donner la possibilité de développer une offre de qualité et accessible pour tous,

CONSIDERANT la nécessité de voter une grille tarifaire,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Claude MAQUIS, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion de la vie locale et du vivre ensemble,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la grille tarifaire suivante applicable aux évènements et spectacles de la Ville:

Catégorie	Caractéristiques	-18 ans	Adultes	+65 ans/ étudiants
A- Coût jusqu'à 3000 €	• Cachet artistiques • Coût techniques et logistques • Les ressources humaines • Taxes (SACEM, SACD ...) • Les frais d'hebergements, de restauration, transports	4 €	8 €	6 €
B- Coût de 3001 à 5500 €		6 €	12 €	9 €
C- Coût de 5501 à 7000 €		8 €	16 €	12 €
Hors catégorie		16 €	32 €	24 €

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE BAILLY

Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly

Publié sur le site de la commune le :

08/10/2026